

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00037

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 4 mars 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245 chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivante :

### Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une marge de recul avant de 2,44 mètres (8,00 pieds) pour le garage visé par la demande, soit une différence de 6,56 mètres (21,52 pieds) de la norme minimale requise pour l'implantation d'un bâtiment accessoire en cours avant.

### La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 6.2.4 b), le bâtiment accessoire doit respecter les marges de recul avant prescrites pour le bâtiment principal selon l'article 4.3.2, grille h), pour la zone RV-2, soit une distance de 9 mètres (29,52 pieds).

### Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 594 557, cadastre du Québec, sise au 17, rue John-Roberts, dans la zone RV-2.

### Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 4 mars 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 13 février 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix